

BILAN DE COMPÉTENCES

NOTRE PARCOURS EN 3 ÉTAPES

ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

1 UNE 1^{ÈRE} RENCONTRE QUI A POUR OBJET :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

INVESTIGATION

2 DES ATELIERS

Analyse du parcours de vie :

exploration des histoires personnelles et professionnelles ;

collecte d'informations (qualités, compétences, valeurs...).

Analyse des acquis professionnels issus de l'expérience : inventaire des compétences, « ce que je suis capable de faire ».

3 DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Analyse de la personnalité et des conditions

personnelles de réussite : personnalité et qualités, « comment je suis, comment je me vois, comment je suis perçu(e), quels sont mes freins ».

CCTI®

Synthèse intermédiaire : tour d'horizon et approfondissements éventuels de tous les éléments recueillis

ÉLABORATION DU OU DES PROJETS ET CONCLUSION

4 DES ATELIERS

Ce qui m'anime, me motive, m'attire (mes parts de rêves, mes centres d'intérêts).

Les alliés

Pistes d'évolutions

5 DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Approfondissement des projets : leur cohérence avec l'entreprise et/ou le marché.

Projection vers des évolutions réalistes et réalisables et moyens à mettre en œuvre : « ce que je vais faire ».

Élaboration et présentation de la synthèse.

EN OPTION : RESTITUTION À L'ENTREPRISE

En amont : entretien tripartite ou quadripartite

Attentes de l'entreprise au regard du souhait de changement du collaborateur.

En aval : entretien tripartite ou quadripartite

Partage des résultats du bilan.

BILAN DE COMPÉTENCES

LA DÉMARCHE

UN RENDEZ-VOUS D'ANALYSE DE LA DEMANDE EST RÉALISÉ EN AMONT.

C'est un entretien gratuit d'une heure. Il permet de :

- Définir les attentes et les objectifs spécifiques liés au contexte de la personne.
- Présenter le déroulement précis de la démarche de bilan.
- Répondre aux questions du bénéficiaire.
- Vérifier sa disponibilité à s'engager dans une démarche de bilan.

EN PRATIQUE

Nous accompagnons le bénéficiaire à prendre du recul, à analyser son parcours professionnel et personnel, identifier les compétences mises en œuvre, à identifier ses traits de personnalité, ses modes de fonctionnements, à élaborer et valider des projets professionnels réalistes et réalisables.

Alternance d'ateliers de créativité et d'entretiens d'analyse et d'approfondissement :

- Ateliers de créativité en présentiels de 2h30 ou 3h
- Entretiens en face à face de 2h (possibilité de distanciel)
- Temps global d'accompagnement : de 20h à 24h de face à face pédagogique
- Travail personnel évalué : 1h à 2h par séance
- Personnalisation : si le contexte du bénéficiaire ne permet pas de réaliser toutes les séances en présentiel, un aménagement sera possible pour réaliser les séances à distance
- Durée indicative du bilan de compétences : de 2 à 4 mois
- Délai d'accès : de 7 à 15 jours selon le mode de financement
- Le planning prévisionnel : les rendez-vous sont programmés en tenant compte de l'agenda du bénéficiaire. Les dates de démarrage et de fin sont convenues à l'inscription.
- Pré-requis : aucun.

Accessibilité : AEM Consulting adaptera les conditions d'accueil et la pédagogie à la situation du bénéficiaire dans la mesure de notre possible.

UNE DÉMARCHE INTERACTIVE

Ateliers : le bénéficiaire prépare les séances à partir de consignes transmises au préalable. En séance, nous le guidons dans la réalisation de séquences de travail visant à enrichir l'investigation : chemin de vie, pratiques narratives, photolangage, collages...

Entretiens : le bénéficiaire travaille individuellement sur des supports formalisés et structurés, envoyés par mail, et présente lors de chaque entretien le fruit de son travail. En séance nous en réalisons une analyse critique, les affinons ensemble et les validons.

BILAN DE COMPÉTENCES

PROGRAMME INDICATIF*

Confirmation de l'engagement du bénéficiaire et planification		
INVESTIGATION	Récit socio-biographique du parcours de vie Identification des croyances, valeurs, acquis, influençant les modes de fonctionnement et de décision	Ateliers : 8 heures
	Analyse du parcours de vie sociale, scolaire et professionnelle	
	Analyse des descriptions des postes occupés, des réussites et des échecs professionnels	
	Analyse des réalisations et/ou activités probantes	
	Identification des compétences mises en œuvre et des modes de fonctionnements	
	Identification des traits de personnalité et de leur influence dans les situations de travail, passation du CCTI® (*) et analyse des éventuels retours d'image recueillis auprès de collaborateurs, collègues, manager...	Entretien : 2 heures
	Synthèse intermédiaire	Entretien : 2 heures
ÉLABORATION DU OU DES PROJETS ET CONCLUSION	Projections professionnelles Identification des pistes à vérifier	Ateliers : 5 heures
	Plan d'actions pour réaliser les enquêtes métiers Exploration des formations potentielles	Entretien : 5 heures
	Identification des étapes et actions à mettre en œuvre pour les projets validés	Entretien : 1 heure
	Synthèse : finalisation	
	Point à 6 mois	Entretien : 1 heure
	* Le rythme est adapté en permanence en fonction des besoins et disponibilités du bénéficiaire, des outils complémentaires peuvent être proposé	

BILAN DE COMPÉTENCES

CADRE LÉGAL

La prestation de bilan de compétences est définie de façon précise par différents textes législatifs et réglementaires (articles L 6313-1 à 4 du Code du Travail, articles R.6313-4 à R.6313-8). Vous êtes également protégé par l'article 226-13 du Code pénal sur le secret professionnel.

CONTENU DU BILAN

Article R6313-4

Le bilan de compétences (...) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

POUR EN SAVOIR PLUS, SUR LE CADRE LÉGAL DU BILAN DE COMPÉTENCES :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

